

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Carte Culture étudiante – Année universitaire 2021-2022 – Reconduction de la participation de la Ville – Avenants n°3 aux conventions cadre, d'application et de financement à conclure entre la Ville et Dijon Métropole

Monsieur COURGEY expose :

Depuis son lancement en 2004, la Ville de Dijon adhère au dispositif Carte culture étudiante mis en œuvre par Dijon Métropole en partenariat avec les acteurs culturels dijonnais.

Ce dispositif rencontre un écho particulièrement important en permettant aux étudiants d'accéder à une offre culturelle de qualité à un tarif très modique (5,5 € pour le spectacle vivant et 3,5 € pour le cinéma « Art et Essai ») et ce, auprès d'une trentaine de partenaires dont des établissements culturels labellisés

tels que La Vapeur - Scène de Musiques Actuelles, l'Opéra de Dijon - Théâtre lyrique d'intérêt national, le Théâtre Dijon Bourgogne - Centre Dramatique National, le Dancing - Centre de développement Chorégraphique National et l'Eldorado - Cinéma art et essai.

Compte tenu du contexte sanitaire, le dispositif, qui profite traditionnellement à plus de 3 500 étudiants dont 80 % de dijonnais, n'a fonctionné que sur les deux premiers mois de l'année universitaire puis de manière très réduite depuis le 19 mai, pour moins de 600 bénéficiaires.

Dans la perspective de la réouverture des établissements culturels, il est proposé de reconduire la Carte culture étudiante pour un an sur l'année universitaire 2021-2022, via l'avenant n°3 à la convention 2016-2019 composée d'une convention-cadre, d'une convention d'application et d'une convention de financement, qui prend fin le 31 août 2021.

Cette reconduction implique notamment la conclusion de l'avenant relatif à la participation financière de la Ville au dispositif et ce, à hauteur de 70 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de reconduire la participation de la Ville au dispositif Carte culture étudiante pour l'année universitaire 2021-2022, à hauteur de 70 000 € ;

2 - approuver les projets d'avenants aux conventions cadre, d'application et de financement annexées au rapport pour la mise en œuvre de cette contribution, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ